

Intervention psychosociale

Description sommaire

Le travail social constitue une des pratiques qui soutiennent le mouvement de la participation sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle ou chez qui se manifeste un trouble envahissant du développement. À l'article 37 du Code des professions (L.R.Q., C-26), les activités professionnelles des travailleurs sociaux sont définies généralement comme suit :

« Fournir des services sociaux aux personnes, aux familles et aux collectivités dans le but de favoriser, notamment par l'évaluation psychosociale et par l'intervention sociale, selon une approche centrée sur l'interaction avec l'environnement, leur développement social ainsi que l'amélioration ou la restauration de leur fonctionnement social »¹. Ces services peuvent consister en des services communautaires ou psychosociaux.

L'expertise en travail social de deuxième ligne, c'est-à-dire celle qui est offerte sur recommandation compte tenu d'un besoin de service spécialisé en déficience intellectuelle et qui est dispensée en complémentarité avec d'autres partenaires, repose sur une longue tradition en Outaouais. Les artisans des services relevant des anciens secteurs de l'enfance exceptionnelle et de la Direction des services aux personnes handicapées du Centre des services sociaux de l'Outaouais ont légué de riches enseignements à leurs successeurs sur le plan du savoir, du savoir-faire et du savoir-être en matière d'intervention psychosociale auprès de ces individus. En avril 1993, le ministère de la Santé et des Services sociaux commanda, à l'échelle québécoise, le transfert des intervenants psychosociaux œuvrant principalement auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle dans les centres de services sociaux (CSS) vers, dans ce cas précis, des centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI). En Outaouais, le CRDI Pavillon du Parc constitua le lieu d'accueil de ces intervenants psychosociaux qui travaillent en deuxième ligne auprès de ces personnes.

Dans la région de l'Outaouais, le travail social en CRDI se développe selon quatre principaux axes intégrateurs. Il s'agit des interventions qui touchent les activités de formation, la consultation, la protection des personnes et les ressources d'hébergement. Ce document a pour objet de définir en quoi consistent ces principaux axes d'intervention en travail social au CRDI Pavillon du Parc.

1. ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC. Site Internet : <http://www.optsq.org/travailleurssocial/activitésprofrançais.html> (consulté en juin 2003).

1 Description sommaire de l'offre de service en intervention psychosociale par rapport à l'axe du suivi psychosocial de l'utilisateur, de la famille et des proches.

Au Pavillon du Parc, l'intervention psychosociale se fait auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement qui sont hébergées dans l'une de ses ressources, ainsi qu'à leurs proches. Nos professionnels interviennent depuis longtemps auprès des personnes vivant en ressource de type familial (RTF). Ils développent aussi de nouveaux types de ressources afin de répondre à des besoins complexes, dont les ressources intermédiaires (RI). Le Pavillon du Parc offrira également des services psychosociaux aux personnes hébergées dans ses services résidentiels à assistance continue (RAC) ou dans des organismes sans but lucratif (OSBL), ainsi qu'à leurs proches.

Ces intervenants psychosociaux agissent en tant qu'intervenants pivots et offrent un soutien psychosocial à la personne et à ses proches lorsque :

- elle intègre un nouveau milieu de vie, que ce soit par le départ du milieu naturel vers un milieu substitut ou lorsqu'un changement de milieu substitut survient;
- elle réside à long terme dans un de nos milieux d'hébergement;
- elle souhaite aller vivre de façon plus autonome;
- elle souhaite effectuer un retour dans son milieu naturel.

Ils établissent avec ces individus et, s'il y a lieu, avec leurs proches, les attentes, besoins et objectifs d'intervention afin de les inscrire dans un parcours d'inclusion et de développement optimal.

Ce travail se fait dans la recherche d'une synergie incluant la personne, les proches, les milieux d'accueil, l'ensemble des intervenants gravitant autour de la personne, les organismes communautaires, le milieu socioprofessionnel, le milieu scolaire ou tout autre professionnel ou organisme impliqué. L'autodétermination que nous reconnaissons à la personne et son unicité orientent le plan d'intervention, le plan de service ou le projet de vie. Ceux-ci doivent être personnalisés et rechercher la complicité et la collaboration de tous pour atteindre un bien-être réel.

Il arrive qu'en plus de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement, les personnes desservies font face à des problématiques associées telles que des problèmes de santé physique, des incapacités motrices ou sensorielles, des troubles de santé mentale ou du comportement, ou des difficultés familiales.

Parallèlement, les proches ont également un vécu qui leur est propre et qui influence le succès de l'intégration de la personne hébergée dans un autre milieu de vie. Il arrive qu'un soutien psychosocial associe les parents et les autres proches des personnes desservies par l'établissement à ce processus que constituent l'intégration, le maintien ou le changement du milieu de vie propre à cette personne : « *Le traitement familial est une approche qui a pour but de modifier ou de changer des éléments du système des relations familiales, éléments qui font obstacle à l'accomplissement des tâches de la vie familiale et à l'épanouissement de ses membres* »²

2 Description sommaire de l'offre de service en intervention psychosociale par rapport à l'axe de la formation, de l'enseignement et de la consultation.

Les intervenants psychosociaux qui travaillent au Pavillon du Parc sont fréquemment impliqués dans des activités de formation, d'enseignement et de consultation.

Sur le plan de la formation, ils offrent surtout de telles activités aux responsables de RTF et de RI, quoiqu'il arrive que cette sphère d'activité soit aussi offerte par d'autres ressources, comme les organismes communautaires. En outre, la formation est aussi donnée par des intervenants sociaux à de petits groupes d'individus, qu'il s'agisse des

personnes desservies elles-mêmes ou des personnes désireuses de leur offrir du soutien. Les intervenants en travail social se voient aussi occasionnellement associés à la supervision d'étudiants en travail social et à des activités d'enseignement.

Par ailleurs, il arrive que des intervenants sociaux s'impliquent dans des activités d'enseignement comme, par exemple, les formations techniques d'accueil offertes par le Collège de l'Outaouais ou par d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

Les intervenants en travail social sont aussi impliqués dans des activités de recherche, dans le champ, entre autres, de l'intervention sexo-éducative, de l'économie sociale, du vieillissement des personnes présentant une déficience intellectuelle ou de l'intervention systémique.

Ces intervenants agissent aussi à l'occasion à titre de consultants. Ils apportent alors un soutien clinique soit à leurs pairs nouvellement intégrés à l'établissement, aux collègues d'autres champs d'intervention ou à ceux qui évoluent pour le compte d'autres établissements, dont les centres de santé. Ce rôle de consultants s'articule, selon le cas, autour de thèmes aussi variés que l'intervention sociale en déficience intellectuelle, l'organisation communautaire ou les interventions en matière de protection.

3 Description sommaire de l'offre de service en intervention psychosociale par rapport à l'axe de la protection des personnes.

L'ampleur du problème de la violence et des abus commis à l'égard de personnes présentant une déficience intellectuelle est difficile à circonscrire avec précision dans la littérature sur ce sujet. Une recherche exploratoire menée par l'Institut Roeher³ illustre tout de même, par l'accumulation de résultats indépendants provenant de la recherche sociale en Amérique du Nord, que dans de tels cas, ces personnes sont surreprésentées comparativement à la population en général. Dans ce contexte, le Pavillon du Parc a une responsabilité en ce qui a trait à la protection des personnes présentant une déficience intellectuelle ou ayant un trouble envahissant du développement qui y reçoivent des services, dont celles qui vivent dans des ressources d'hébergement propres à cet établissement.

2. DU RANQUET, M. Les approches en service social, Éditions Edisem, 1991, pages 145-146

3. INSTITUT ROEHER. La violence et les personnes ayant des incapacités : Une analyse de la littérature, 1994.

Le groupe de chercheurs de l'Institut Roeher explique, dans une autre étude ⁴, que la vulnérabilité des personnes présentant une déficience intellectuelle est attribuable à une interaction entre des facteurs personnels (effets de la ségrégation, faible estime de soi, manque de pouvoir décisionnel, pauvreté) et d'autres qui leur sont extrinsèques, c'est-à-dire qu'ils relèvent davantage de l'environnement (comme les représentations sociales que se forge la population à l'égard des personnes présentant une déficience intellectuelle et les difficultés qu'éprouvent ces individus à accéder aux services communautaires).

Un autre groupe de chercheurs provenant de divers pays francophones impliqués dans le *Réseau Internet francophone Vulnérabilités et Handicaps* ⁵ adoptait plus récemment un modèle explicatif systémique similaire, qui énonce que la violence faite aux personnes présentant une déficience intellectuelle est le résultat de l'interaction entre différentes composantes, autant personnelles qu'environnementales. Le Réseau proposait plus récemment un certain nombre de références et d'outils conceptuels auxquels ont recours, entre autres, les travailleurs sociaux; on y retrouve des connaissances liées:

1. aux facteurs de risques et à la vulnérabilité;
2. aux profils des victimes et des abuseurs;
3. aux indicateurs d'abus chez la personne victime, chez l'abuseur et dans leur environnement;
4. aux actions d'aide et de recours pour aider la victime à corriger la situation.

Les intervenants en travail social qui travaillent au Pavillon du Parc interviennent en gardant en trame de fond de telles informations provenant de la recherche sociale.

Dorénavant, le groupe de chercheurs du *Réseau Internet francophone Vulnérabilités et Handicaps* avance que la compréhension de trois concepts est essentielle à l'intervention en matière de protection des personnes. Les intervenants en travail social agissent en s'inspirant de tels enseignements, qui distinguent les activités d'intervention suivantes.

4. INSTITUT ROEHER. L'exploitation sexuelle et les personnes qui présentent une déficience intellectuelle, North York (Ont.), 1988.

5. RÉSEAU INTERNET FRANCOPHONE Vulnérabilités et Handicaps – Dépistage et prévention de la violence, site internet : <http://www.fep.umontreal.ca/handicap/index.htm> (consulté le 17 février 2004)

Le dépistage

Reconnaissance des situations d'abus à travers les indicateurs et les suivis consignés dans les dossiers.

Le signalement

Procédures adaptées aux situations, permettant aux victimes, aux proches et aux intervenants d'obtenir de l'aide en cas d'abus présumé, et s'appuyant sur des protocoles de suivi.

La prévention

Mesures prises pour réduire la présence de risques dans l'environnement, et pour assurer la prise en charge des vulnérabilités et l'évaluation des cas de signalement.

Parmi les secteurs d'intervention où on retrouve traditionnellement un nombre important de travailleurs sociaux, ceux-ci évoluent fréquemment dans des services ayant pour objet l'évaluation et l'intervention par rapport aux besoins de protection particuliers des individus et groupes de personnes vulnérables. Ces professionnels du réseau québécois de la santé et des services sociaux reçoivent une formation qui les amène à détecter les besoins de protection et à déterminer le degré d'urgence propre à chaque situation. Ils sont aussi habilités à faire des interventions en matière de **dépistage**. Ils sont en mesure de reconnaître des situations d'abus à travers les indicateurs et par le biais des suivis contenus dans les dossiers, qui participent au **signalement** des situations. Ils connaissent le profil des victimes et des abuseurs et sont aptes à percevoir des indices d'abus dans l'environnement. Les enseignements transmis à l'intervenant psychosocial l'amènent aussi à adhérer à divers principes d'ordre éthique, tels que la prise en considération de la volonté de la personne ainsi que la sauvegarde de son autonomie dans le cadre de ses fonctions. Aussi, de plus en plus, le travailleur social intervient dans une perspective **préventive**. Au Pavillon du Parc, l'intervenant psychosocial travaille dans ce sens auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle ou chez qui se manifeste un trouble envahissant du développement, qui vivent dans divers milieux d'hébergement substitut et qui ont, entre autres, besoin de protection à cause de leur vulnérabilité particulière. Comme nous l'avons dit, les personnes ressources tiennent compte de ces facteurs dans le suivi qu'elles effectuent.

Dorénavant, l'établissement confie aussi à l'intervenant psychosocial un rôle similaire dans d'autres types de milieu de vie qui sont sous sa responsabilité. Différentes mesures lui sont accessibles afin de veiller à la protection immédiate de la personne ayant besoin de protection ou afin d'assurer la sauvegarde de ses biens. Il peut avoir recours en effet à une panoplie de mesures judiciaires (Curateur public, Protection de la jeunesse) et non judiciaires (interventions d'autonomisation, soutien aux personnes et aux proches, médiation), qui leur permettent de tendre vers cet objectif. Le travailleur social intervient occasionnellement en ayant recours à ces mesures. Par ailleurs, des changements apportés à la loi 90 (Loi modifiant le code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, 2002, chapitre 33), font en sorte que les activités en rapport avec les fonctions d'évaluation et de réévaluation des régimes de protection propres aux individus hébergés par un CRDI pourraient être assumées soit par un psychologue soit par un travailleur social. D'autres activités complémentaires offertes en travail social au Pavillon du Parc et développées en partenariat vont dans le sens des activités préventives et de promotion de réseaux sociaux. On assiste, par exemple, à l'émergence de groupes d'autodétermination des personnes présentant une déficience intellectuelle, dont le mouvement Personne d'abord, et à l'offre de formation à des groupes de personnes présentant une déficience intellectuelle afin qu'elles connaissent leurs droits et les exercent davantage. Ces fonctions ne sont toutefois pas propres au travail social et elles ne sont pas exclusives au CRDI Pavillon du Parc.

Dans une perspective de diversification de l'offre de services faite aux personnes présentant une déficience intellectuelle sont mises de l'avant des interventions qui s'articulent non seulement autour des changements à apporter auprès des individus, mais aussi par rapport à l'environnement social. Le travail social relève de pratiques qui interviennent en ce sens.

AMPLEUR DU PROBLÈME DE LA VIOLENCE FAITE AUX PERSONNES AYANT DES INCAPACITÉS

La recherche sociale a établi aussi que, comparativement aux enfants n'ayant pas de déficience intellectuelle, ceux chez qui se manifeste un tel état risquaient 3,7 fois plus

d'être négligés, et 3,8 fois plus d'être victimes de violence sexuelle (Sullivan, Knutson, 2000)^{6,7}. Dans cette perspective, Stimpson et Best (1991, *ibid.*)⁸ avancent que 73 % des femmes canadiennes ayant une incapacité, c'est-à-dire celles chez qui se manifeste dans bien des cas une déficience intellectuelle, avaient connu une certaine forme de violence et que 96 % de ces femmes avaient été victimes de violence sexuelle⁹. La négligence constitue toutefois la forme de violence la plus courante et la plus destructrice qui soit causée aux personnes présentant une déficience intellectuelle et à d'autres personnes qui dépendent des fournisseurs de soins (Sobsey, 1994; Sullivan et Knutson, 2000; op. cit.).

6. Voir à cet effet le site Internet de l'Agence de santé publique du Canada : *Violence familiale et déficience intellectuelle* : http://www.phac-asspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/html/fvintellectu_f.html (consulté le 19 décembre 2004).
7. DANFORTH, Scott, et Virginia NAVARRO. « Speech acts: Sampling of mental retardation in every day life », *American Journal on Mental Retardation*, vol. 36, no 1, February 1998, p. 31-43.
8. STIMPSON, Liz, et Margaret BEST. *Courage above all : Sexual assault against women with disabilities*, Toronto, ON : Dawn, 1991.
9. THIBODEAU, Yolande, Jérôme GUAY et Guylaine MORIN. « Les compétences inexploitées des familles des personnes présentant des incapacités intellectuelles », *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, numéro spécial - mai 1999

4 Description sommaire de l'offre de services en intervention psychosociale par rapport à l'axe RTF (famille d'accueil et résidence d'accueil) R - OSBL

Dans le cadre de sa mission, l'un des services offerts par le Pavillon du Parc est l'hébergement ou le placement en RTF et en RI.

Cette offre de services comporte deux volets : le répit et l'hébergement à long terme.

Dans le cadre de ce mandat, un guide d'orientation provincial fut produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en avril 2003. Ce guide traite, entre autres, des aspects juridiques et des fonctions ressources. On se servira du guide pour traduire l'offre de service en ce qui concerne les RTF (famille d'accueil et résidence d'accueil), les RI et les OSBL.

Cette partie de l'offre de service fait suite à l'offre de « soutien en milieu de vie et services résidentiels » en particulier pour les milieux des résidences d'accueil, les familles d'accueil et les ressources intermédiaires. Contrairement à cette dernière, qui définit les services, la présente offre traite de la démarche générale, de la promotion à la réévaluation en passant par la formation.

Le suivi psychosocial de la personne

1. Clientèle visée	2. Contexte de l'intervention	3. Objectifs du service
<p>On offre un suivi psychosocial aux personnes inscrites (enfants, adultes ou personnes âgées) qui, majoritairement dans ce cas précis, évoluent en milieu substitut.</p> <p>Les RTF, les RI et les RAC sont des milieux de vie développés par le Pavillon du Parc et sous sa responsabilité.</p> <p>Le développement de milieux de vie novateurs, tels que ceux mis sur pied par des OSBL, seront également desservis par les intervenants psychosociaux pour les usagers qui y sont hébergés.</p>	<p>Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement ont les mêmes besoins fondamentaux que l'ensemble de la population. Elles ont des particularités qui nécessitent un soutien particulier. Certaines d'entre elles peuvent également présenter une ou plusieurs autres problématiques dont il faudra tenir compte pour offrir les services psychosociaux.</p> <p>Parallèlement, différentes étapes sont vécues par une personne hébergée dans un milieu de vie substitut. L'intégration dans un nouvel environnement, les caractéristiques personnelles, les besoins particuliers selon les capacités personnelles, la dynamique de la personne et de ses proches, nécessitent une attention particulière, qui est assurée par une équipe multidisciplinaire, mais la responsabilité du confort, du développement ou du maintien de certains acquis incombe à l'équipe d'intervenants psychosociaux.</p> <p>Le placement d'enfants et d'adolescents en milieu substitut est une mesure temporaire et d'exception sujette à l'autorisation du Centre jeunesse. Les parents demeurent les premiers responsables du bien-être et de l'éducation de leur enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que la personne occupe la place qui lui revient et développe des liens dans son milieu de vie, sa communauté, ses activités scolaires et parascolaires, ses activités socio-professionnelles et ses activités de loisir. • Maintenir, développer ou améliorer les liens qu'entretient ou que souhaite entretenir la personne avec sa famille, ses proches ou ses amis. • S'assurer que la personne reçoit le soutien nécessaire, de la part de la ressource d'hébergement, au développement de son potentiel et au maintien de ses acquis. • S'assurer que la personne trouve réponse à ses besoins de santé physique et psychique. • S'assurer que soit suivi et respecté le rythme de la personne, selon les étapes du cycle de la vie. • Apporter le soutien nécessaire lors d'événements de la vie où un besoin particulier se manifeste : deuil, handicap, maladie, etc. • Favoriser les contacts entre les enfants et leurs parents et l'implication des parents dans les décisions qui concernent leur enfant. • Favoriser le retour des enfants dans leur milieu naturel en soutenant ce dernier. • Offrir des services psychosociaux continus, quel que soit leur milieu de vie, aux personnes présentant des problématiques multiples.

Le suivi psychosocial de la personne

4. Complémentarité avec les partenaires	5. Rôle des intervenants	6. Critères d'accès
<p>L'intervention psychosociale vise à impliquer l'ensemble des personnes significatives. Elles sont sollicitées pour leur collaboration, leur expertise ou leur apport auprès de la personne en tant que partenaires ou dispensatrices de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les proches; • les professionnels de la santé; • les différents spécialistes; • les organismes communautaires, entre autres ceux davantage orientés vers l'offre de service aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou celles ayant un trouble envahissant du développement; • les centres jeunesse et autres établissements du réseau québécois de la santé et des services sociaux; • les services des établissements publics et scolaires; • les services municipaux (loisirs, OMH, etc.); • les services socioprofessionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Agir à titre d'intervenants pivots auprès des clients et des proches. • S'assurer que le milieu de vie répond aux besoins fondamentaux et particuliers de la personne et la réorienter vers la ressource appropriée s'il y a lieu. • Dans la recherche du bien-être de l'utilisateur, chercher à établir une synergie avec sa famille et son milieu de vie. • Diriger l'utilisateur vers les instances ou services nécessaires à son bien-être. • Établir un partenariat avec toutes les personnes gravitant autour de l'utilisateur. • Collaborer avec le C.J.O., au moins une fois par année, à la réévaluation du besoin d'hébergement des enfants en milieu substitut. 	<p>Pour accéder aux services d'hébergement, la demande doit répondre aux critères établis et avoir fait l'objet de validation à cette fin par le biais des mécanismes d'accès propres au Pavillon du Parc. Dans la situation particulière des personnes d'âge mineur, la détermination des critères d'accès à ces services est définie de concert avec les centres jeunesse.</p> <p>À la suite de cette étape, la demande de milieu d'hébergement est remise à l'intervenant psychosocial responsable du jumelage.</p>

Le suivi psychosocial de la personne

7. Critères de performance	8. Approches privilégiées	9. Outils privilégiés
<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'intervention (PI) pour chaque personne. • Révision des PI ou plan de services individualisé (PSI) selon les échéanciers. • Stabilité des personnes dans leur milieu de vie. • Capacité de répondre à un nouveau besoin. • Actualisation du plan d'intervention en fonction des objectifs. • Application du guide de pratique professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche interdisciplinaire • Approche écosystémique • Approche de résolution de problèmes • Approche psychosociale • Approche familiale • Approche féministe 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation psychosociale • Plan d'intervention • Plan de services lorsque requis • Projet de vie • Grille multiservice • Index de qualité de vie • Intervention individuelle • Intervention de petit groupe • Élaboration d'outils, de guides cliniques, de méthodes d'intervention en fonction d'une problématique particulière • Participation aux comités du Pavillon du Parc • Discussion de cas et consultation professionnelle avec les pairs

10. Expertise requise	11. Motifs d'intervention	12. Activités spécifiques	13. Lieu de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> • « <i>Connaître de façon générale le développement humain, les systèmes sociaux et les institutions sociales</i> ». ¹⁰ • Connaître les besoins psychosociaux de notre clientèle. • Connaître les problèmes sociaux (leur impact sur les individus, les couples, les familles, les groupes et les communautés), connaître les ressources pouvant apporter l'aide... ¹¹ • Connaître les lois sociales, l'appareil judiciaire et son fonctionnement. ¹² • Être en mesure de procéder à une évaluation psychosociale et mettre en place un plan d'intervention ou des stratégies d'intervention selon le résultat de l'analyse faite. • Connaître la dynamique propre à une vie de groupe. • Être en mesure de coordonner et animer des rencontres de groupe. • Connaître l'intervention de petit groupe. • Connaître les besoins psychosociaux propres aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou à celles ayant un trouble envahissant du développement, et à leurs proches. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi psychosocial se fait d'office lorsqu'un usager intègre un milieu de vie substitut (RTF, RI, RAC ou OSBL). Il arrive aussi que ce type d'intervention se déroule dans d'autres contextes (intervention familiale, situations complexes telles que les situations multiproblématiques) en fonction de critères préétablis. • Ce type d'intervention peut se faire à la demande de l'usager, des proches, des responsables des milieux de vie, d'un autre professionnel, d'un autre organisme, etc. • En outre, l'intervention psychosociale peut se dérouler lorsqu'une situation problématique est identifiée, entre autres par l'intervenant psychosocial. • L'intervention psychosociale peut, selon le cas, être effectuée à la demande des proches eux-mêmes. • L'intervention se fait sur deux bases principales : <ul style="list-style-type: none"> • ou elle est exigée par le fait que la personne qui présente une déficience intellectuelle ou chez qui se manifeste un trouble envahissant du développement vit dans un milieu substitut : RTF, RI, RAC ou OSBL; 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation psychosociale • Suivi ou traitement psychosocial • Activité pour favoriser ou rechercher une synergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Le milieu de vie de la personne. • Lors d'une hospitalisation ou autre événement amenant la personne à être ailleurs, on offre des services à ces endroits lorsqu'il est indiqué de le faire et en fonction de critères préétablis. • Des rencontres ont lieu dans les milieux socioprofessionnels, le milieu scolaire, dans les organismes communautaires, avec les professionnels de la santé, les spécialistes, selon le besoin de la personne. • Le lieu d'intervention est choisi et déterminé par les parties en cause. Les interventions peuvent se faire dans les locaux de l'établissement, dans le milieu de vie de l'usager ou dans le milieu de vie des proches, ou encore à tout autre endroit jugé pertinent.

10, 11 et 12. OPTSQ. *Les normes de pratique professionnelle des travailleurs sociaux*, mise à jour de juin 1993, p. 4.

10. Expertise requise	11. Motifs d'intervention	12. Activités spécifiques	13. Lieu de l'intervention
	<ul style="list-style-type: none">• ou elle se fait à la demande de l'utilisateur, des proches, du milieu de vie, d'un autre professionnel, d'un autre organisme, etc.• L'intervention psychosociale peut aussi faire suite à une évaluation psychosociale où un besoin est identifié par l'intervenant psychosocial.		

Le suivi psychosociale de la personne

14. Durée de l'intervention

Selon la situation de la personne, c'est-à-dire qu'elle peut être :

- Σ• temporaire, donc pour une période déterminée, lorsqu'un retour en milieu naturel est prévu soit chez les proches ou en appartement;
- Σ• faite sur une base continue, intermittente (par le biais d'un répit, par exemple);
- Σ• à long terme, comme c'est le cas dans la majorité des situations.

Un suivi de transition est possible lorsque la personne change de milieu de vie, par conséquent d'intervenant, par exemple lorsqu'il s'agit d'un changement d'établissement ou de territoire.

Intervention psychosociale auprès des proches

1. Clientèle visée	2. Contexte de l'intervention	3. Objectif du service
<p>Les proches de la personne qui, sauf exception, vit dans une ressource d'hébergement sous la responsabilité du Pavillon du Parc.</p> <p>Les proches étant : sa famille (ses parents, sa fratrie, ses enfants) et toute autre personne significative.</p>	<p>Les proches de l'usager représentent un élément clé du succès de l'intégration dans une ressource d'hébergement. Ils sont de précieux collaborateurs pour la mise en œuvre du plan d'intervention.</p> <p>Outre cette collaboration, ils peuvent éprouver des difficultés d'ordre psychosocial liées ou non à l'hébergement de leur enfant ou de leur proche.</p>	<p>« Maximiser les forces de l'entourage pour une intégration répondant aux besoins de la personne hébergée ». ¹³</p> <p>Faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'implication des proches aux PI, PSI ou projet de vie; • la qualité des liens entre les proches et l'usager; • la qualité des liens entre les proches, la ressource d'hébergement, les partenaires et l'établissement; • le soutien qui contribue à répondre aux besoins propres aux usagers et à leurs proches; • la satisfaction de la personne au sujet des liens qu'elle entretient.
4. Complémentarité avec les partenaires	5. Rôle des intervenants	6. Critère d'accès
<p>L'intervention psychosociale vise à impliquer l'ensemble des personnes significatives. Elles sont sollicitées pour leur collaboration, leur expertise ou leur apport auprès de la personne en tant que partenaires ou dispensatrices de services. Il peut s'agir, selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'usager; • des proches; • des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux; • des organismes communautaires; • des services d'autres établissements publics • des services municipaux (loisirs, OMH, etc.); • des services socioprofessionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'intervention psychosociale fait référence à « l'évaluation psychosociale des capacités et des besoins de la famille et des proches, en relation avec la situation de la personne... ». ¹⁴ • La « mobilisation de la famille et des proches auprès de la personne ». ¹⁵ • La « prise en compte des réactions et des demandes de la famille et des proches, la stimulation à agir comme partenaires pour le développement de l'autonomie de la personne et de son intégration sociale », de même que de sa participation sociale. 	<p>Lorsqu'une personne est hébergée, les proches de l'usager reçoivent un suivi ou un traitement psychosocial selon les besoins et la situation. Il peut arriver que, conformément aux politiques et règlements adoptés par le Pavillon du Parc, un tel suivi se déroule dans d'autres contextes.</p>

13, 14 et 15. OPTSQ. *Guide pour la pratique professionnelle des travailleurs sociaux exerçant en milieu d'hébergement et de réadaptation*, novembre 1998, p.11.

7. Critères de performance	8. Approches privilégiées	9. Outils privilégiés
<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau de satisfaction des usagers, des proches et des ressources d'hébergement. • La fréquence et la qualité des contacts. • Le niveau d'implication des proches aux P.I., P.S.I., projet de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche interdisciplinaire • Approche écosystémique • Approche de résolution de problèmes • Approche psychosociale • Approche familiale • Approche féministe 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation psychosociale • Plan d'intervention • Plan de services lorsque requis • Projet de vie • Grille multiservice • Index de qualité de vie • Intervention individuelle • Intervention familiale et de petit groupe • Participation aux comités du Pavillon du Parc • Élaboration d'outils, de guides cliniques, de méthodes d'intervention en fonction d'une problématique particulière • Discussion de cas et consultation professionnelle avec les pairs

Intervention psychosociale auprès des proches

10. Expertise requise	11. Motifs d'intervention	12. Activités spécifiques	13. Lieu de l'intervention
<p>« Connaître de façon générale le développement humain, les systèmes sociaux et les institutions sociales ».¹⁶</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les besoins psychosociaux de notre clientèle. • Connaître les problèmes sociaux (leur impact sur les individus, les couples, les familles, les groupes et les communautés), connaître les ressources pouvant apporter l'aide...¹⁷ • Connaître les lois sociales, l'appareil judiciaire et son fonctionnement.¹⁸ • Être en mesure de procéder à une évaluation psychosociale et mettre en place un plan d'intervention ou des stratégies d'intervention selon le résultat de l'analyse faite. • Connaître la dynamique propre à une vie de groupe. • Être en mesure de coordonner et animer des rencontres de groupe. • Connaître l'intervention de petit groupe. • Connaître les besoins psychosociaux spécifiques aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou à celles ayant un trouble envahissant du développement et à leurs proches. 	<p>L'intervention psychosociale peut, selon le cas, être effectuée à la demande des proches eux-mêmes.</p> <p>L'intervention se fait sur deux bases principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ou elle est exigée par le fait que la personne présentant une déficience intellectuelle ou chez qui se manifeste un trouble envahissant du développement vit dans un milieu substitut : RTF, RI, RAC ou OSBL; • ou elle se fait à la demande de l'utilisateur, des proches, du milieu de vie, d'un autre professionnel, d'un autre organisme, etc. • L'intervention psychosociale peut aussi faire suite à une évaluation psychosociale où un besoin est identifié par l'intervenant psychosocial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation psychosociale. • Suivi ou traitement psychosocial. • Activité pour favoriser ou rechercher une synergie. 	<p>Le lieu d'intervention est choisi et déterminé par les parties en cause. Les interventions peuvent se faire dans les locaux de l'établissement, dans le milieu de vie de l'utilisateur ou dans le milieu de vie des proches, ou encore à tout autre endroit jugé pertinent.</p>

16, 17 et 18. OPTSQ. *Les normes de pratique professionnelle des travailleurs sociaux*, mise à jour de juin 1993, p. 4.

Intervention psychosociale auprès des proches

14. Durée de l'intervention

Pendant toute la durée de l'hébergement de l'utilisateur, s'il s'agit d'un suivi régulier.

Lors de situations demandant une intervention plus spécifique auprès de la famille, la durée est prévue au PI.

L'expertise psychosociale : formation, enseignement et consultation

1. Clientèle visée	2. Contexte de l'intervention	3. Objectifs du service	4. Complémentarité avec les partenaires
<p>Formation, enseignement</p> <p>Les pairs, les responsables des ressources d'hébergement, les familles, les usagers, les bénévoles et les partenaires.</p> <p>Les stagiaires en service social.</p>	<p>Formation, enseignement</p> <p>Le travail auprès de personnes présentant une déficience intellectuelle amène à développer une expertise exigée par des situations psychosociales particulières, et à participer à des travaux variés.</p> <p>Les universités sollicitent la participation à la formation pratique des étudiants en service social.</p>	<p>Formation, enseignement</p> <p>Augmenter la connaissance liée à la clientèle ou propre à une problématique particulière.</p> <p>Offrir des milieux de stage aux étudiants en service social.</p> <p>Participer à des projets de recherche ou collaborer à l'élaboration de tels projets.</p>	<p>Formation, enseignement</p> <p>En collaboration avec nos partenaires, nos pairs ou d'autres professionnels, les formations sont élaborées et données, s'il y a lieu, en équipe interdisciplinaire, selon le thème, la problématique ou le champ d'expertise requis.</p> <p>En collaboration avec les universités concernées et avec les membres de l'équipe interdisciplinaire du Pavillon du Parc.</p>
<p>Consultation</p> <p>Les pairs, les responsables des ressources d'hébergement, les familles, les usagers, les bénévoles et les partenaires.</p>	<p>Consultation</p> <p>À la demande de la clientèle, on peut offrir des consultations sur des thèmes touchant aux aspects psychosociaux des usagers et de leurs proches.</p>	<p>Consultation</p> <p>Améliorer la connaissance de la clientèle et permettre que leur soient offertes les meilleures possibilités pour actualiser leur projet de vie.</p>	<p>Consultation</p> <p>En collaboration avec les pairs, les équipes interdisciplinaires et les différents organismes offrant des services à la clientèle.</p>

L'expertise psychosociale : formation, enseignement et consultation

5. Rôle des intervenants	6. Critères d'accès	7. Critères de performance
<p>Formation</p> <p>Élaborer les programmes de formation selon les besoins identifiés par la clientèle visée ou les élaborer en fonction des besoins identifiés par l'équipe d'intervenants en service social pour améliorer la qualité du service.</p> <p>Superviser les stagiaires en travail social et participer à leur évaluation.</p> <p>Participer à des projets de recherche psychosociale.</p>	<p>Formation</p> <p>Selon la politique du Pavillon du Parc.</p> <p>Selon la politique d'encadrement des stages du Pavillon du Parc</p>	<p>Formation</p> <p>Répondre aux besoins exprimés ou identifiés.</p> <p>Avoir supervisé, pour l'ensemble du service, deux stagiaires par année.</p> <p>Avoir participé aux projets de recherche concernant la clientèle au cours de l'année.</p>
<p>Consultation</p> <p>Sensibiliser les autres professionnels et les partenaires du réseau aux aspects psychosociaux liés à la déficience intellectuelle ou aux troubles envahissants du développement, ainsi qu'au vécu des proches de ces personnes.</p> <p>Les intervenants psychosociaux sont aussi occasionnellement appelés à adopter un rôle de consultants lorsqu'ils doivent « <i>contribuer au plan de service</i> »¹⁹.</p> <p>Donner des « <i>avis sur les possibilités d'application de certaines législations sociales, comme la sécurité du revenu, la prestation aux aînés, la tutelle et la curatelle, les accidents du travail et l'indemnisation des victimes d'actes criminels</i> ».²⁰</p>	<p>Consultation</p> <p>En faisant la demande au coordonnateur du territoire.</p>	<p>Consultation</p> <p>Répondre aux besoins exprimés ou identifiés.</p>

19 et 20. OPTSQ. *Guide pour la pratique professionnelle des travailleurs sociaux exerçant en milieu d'hébergement et de réadaptation*, novembre 1998, p.11.

Volet protection

1. Clientèle visée	2. Contexte de l'intervention	3. Objectifs du service	4. Complémentarité avec les partenaires	5. Rôle des intervenants
<p>L'individu ou le groupe doit répondre aux critères et avoir fait l'objet de validation à cette fin au moyen des mécanismes d'accès propres au Pavillon du Parc. La demande doit être faite par le coordonnateur, en fonction de l'offre de service. Le service s'adresse également aux familles et aux autres proches de ces personnes, de même qu'aux partenaires impliqués.</p>	<p>Divers besoins propres aux personnes présentant une déficience intellectuelle et à leurs proches ne sont pas satisfaits actuellement. La littérature souligne que leur intégration dans la communauté se matérialise sur le plan de leur intégration physique dans la communauté, sans être une véritable intégration sociale. Selon Thibodeau et autres (1999), les réseaux sociaux propres aux personnes présentant une déficience intellectuelle sont généralement peu variés et se caractérisent par une faible étendue. Quant à la dimension économique de l'insertion, ces personnes subsistent généralement avec des revenus qui les situent en deçà de différents seuils de pauvreté, et une large proportion d'entre elles sont sans emploi. Sur le plan identitaire (symbolique), il s'agit d'un groupe d'individus fréquemment stigmatisé. Les représentations sociales que se forge la population à l'égard des personnes handicapées en général les discréditent fréquemment (Danforth et Navarro, 1998)²¹. En outre, elles sont plus souvent victimes de situation d'abus que les personnes n'ayant pas de déficience intellectuelle.</p>	<p>Offrir aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou ayant un trouble envahissant du développement et à leurs proches des interventions ayant pour objet de dépister les situations de violence, les signaler, ainsi qu'offrir une panoplie d'interventions ayant pour objet de les prévenir.</p>	<p>Les partenaires peuvent être des personnes présentant une déficience intellectuelle ou ayant un trouble envahissant du développement, la famille et les autres proches, du personnel rémunéré ou des personnes provenant d'organisations telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organismes communautaires; • milieux scolaires; • appareil judiciaire; • Bureau du curateur public; • CLSC et centres de santé; • CJO et autres établissements du réseau québécois de la santé et des services sociaux; • CPE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une relation de confiance avec les personnes présentant une déficience intellectuelle, leurs parents et autres proches, les responsables des RTF et des RI, les autres intervenants et partenaires. • Agir, selon les besoins, à titre de médiateur, formateur, animateur, ombudsman, etc. • Analyser les situations et formuler des recommandations. • Faire connaître les lois qui ont trait à la protection des personnes, plus spécifiquement, dans ce cas précis, celles chez qui se manifeste une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement; et collaborer à la mise en application de ces lois. • Faire connaître les règlements, le code d'éthique de l'établissement, les règles édictées dans le contrat RTF-RI; et collaborer à leur mise en application.

21. DANFORTH, S., et V. Navarro. « Speech Acts : Sampling of Mental Retardation in Every Day Life », *American Journal of Mental Retardation*, vol. 36, no 1, February 1998

Volet protection

<p>6. Critères d'accès</p> <p>Être inscrit aux services du Pavillon du Parc.</p> <p>Recommandation ou signalement de la part du coordonnateur ou de tout autre informateur clé.</p>	<p>7. Critères de performance</p> <p>Être en mesure de décrire le profil des victimes et des abuseurs, et reconnaître les indicateurs d'abus tant chez la victime que chez l'abuseur et dans l'environnement.</p> <p>Capacité de détecter et signaler de telles situations, et d'intervenir.</p>	<p>8. Approche privilégiées</p> <p>Approches couramment utilisées en travail social, telles que les approches écosystémique, féministe, de résolution de problèmes, de thérapie de la réalité, <i>disability studies</i>.</p>
<p>9. Outils privilégiés</p> <p>Intervention individuelle, familiale, de groupe et communautaire.</p>	<p>10. Expertise requise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise sur le plan de l'évaluation psychosociale. • Capacité d'analyse, de synthèse. • Rédaction de rapports et d'évaluations. • Connaissance des régimes de protection. 	<p>11. Motifs d'intervention</p> <p>Observation ou signalement d'abus, prévention dans certains cas.</p>
<p>12. Activités spécifiques</p> <p>Évaluation et réévaluation des régimes de protection, activités liées au dépistage, au signalement ou à la prévention de situations abusives.</p>	<p>13. Lieu de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Domicile familial, RTF, RI, RAC. • Tout autre milieu dans la communauté. 	<p>14. Critères de fin de programme</p> <p>Selon la situation, lorsque la personne fait l'objet d'un régime de protection ou lorsqu'il a été statué que la personne transite vers un type de milieu de vie autre que ceux qui sont sous la responsabilité de l'établissement.</p>

Suivi de la ressource : recrutement

1. Définition	2. Clientèle visée	3. Contexte de l'intervention	4. Objectifs de l'activité	5. Complémentarité avec les partenaires
<p>Le recrutement est une activité qui consiste à encourager des familles ou des individus à soumettre leur candidature pour devenir une RTF ou RI.</p>	<p>Toutes les familles et tous les individus.</p>	<p>Le Pavillon du Parc a la responsabilité de recruter des postulants qui sont susceptibles de devenir par la suite des responsables d'une RTF ou d'une RI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recruter des personnes qui feront la démarche pour devenir RTF ou RI. • Renseigner les postulants sur les besoins de recrutement et sur le rôle des RTF et des RI. 	<ul style="list-style-type: none"> • CLSC • CJO • CH Pierre-Janet • Centre de réadaptation régional La RessourSe • Centre Jellinek. • Organismes communautaires <p>Certains de ces organismes ont aussi un mandat de recrutement.</p>
6. Rôle de l'intervenant	7. Critères de performance	8. Approches et outils privilégiés	9. Expertise requise	10. Durée de l'intervention
<p>Mettre sur pied des activités qui vont favoriser le recrutement de postulants éventuels, et participer à de telles activités.</p>	<p>Avoir répondu aux besoins d'hébergement requis pour les personnes desservies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan permanent de recrutement • Stands d'information • Messages publicitaires • Journaux • Témoignages de RTF ou RI déjà actives 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'exprimer les besoins. • Bonne connaissance de la clientèle et de ses besoins. • Connaissance du rôle de la RTF ou RI et de l'évaluation. • Capacité de promouvoir le rôle de la RTF et de la RI. • Savoir et savoir-faire. • Capacité d'enquête. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tout au cours de l'année • Plus active si des besoins particuliers sont à combler, par exemple dans les cas de clientèles : <ul style="list-style-type: none"> • demandant une adaptation physique au domicile; • multiproblématiques; • avec trouble envahissant du développement (TED).

Suivi de la ressource : accueil

1. Définition	2. Clientèle visée	3. Contexte de l'intervention	4. Objectif de l'activité	5. Complémentarité avec les partenaires
<p>L'accueil est l'action qui permet à l'établissement et au postulant d'échanger des informations en vue de se prononcer sur la pertinence d'une collaboration éventuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes qui ont répondu aux activités de promotion et de recrutement. • Les personnes qui demandent des renseignements par téléphone ou au bureau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois que de l'intérêt a été démontré par un postulant, s'assurer de sa capacité de répondre aux besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre un échange entre le postulant et l'intervenant. • Recueillir les données pertinentes spécifiques au postulant. • Rédaction du dossier en vue de l'évaluation. • Sélection des postulants susceptibles de passer à l'étape de l'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et services sociaux de l'Outaouais, qui possède un registre de toutes les RTF et RI actuelles et antérieures. • CLSC et CHSLD • CJO • Tout autre organisme s'occupant de l'évaluation des ressources. • Partage de ressources ou de renseignements avec les partenaires.
6. Rôle de l'intervenant	7. Critères de performance	8. Approches et outils privilégiés	9. Expertise requise	10. Durée de l'intervention
<p>Recueillir les éléments écrits ou verbaux afin de décider si le postulant peut passer à l'étape suivante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir rencontré les personnes intéressées et évalué le projet proposé. • Avoir détecté rapidement les projets irréalistes et les personnes qui ne semblent pas avoir le minimum requis pour la poursuite de l'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Relation d'aide • Capacité d'écoute et d'analyse • Entrevue 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'écoute. • Capacité d'être clair dans ses messages. • Aptitude à détecter les problèmes qui empêcheraient les personnes de passer à l'étape suivante. 	<p>De la rencontre initiale avec le postulant jusqu'au refus ou à l'évaluation.</p>

Suivi de la ressource : évaluation

1. Définition	2. Clientèle visée	3. Contexte de l'intervention	4. Objectifs de l'activité	5. Complémentarité avec les partenaires
<p>L'évaluation est un processus dynamique visant à s'assurer que le postulant est suffisamment habilité pour assumer des responsabilités à titre de partenaire. Il devra être sensible entre autres aux notions de protection, de réadaptation, d'intégration et de qualité de vie.</p>	<p>Les personnes qui ont passé avec succès l'étape de l'accueil.</p>	<p>Obtenir le plus de renseignements possible sur les différents aspects de la vie des postulants. Cette démarche a pour but de prendre une décision au sujet du refus ou de l'acceptation des postulants.</p>	<p>Permettre à l'intervenant d'accumuler suffisamment d'information pour être en mesure de faire une recommandation éclairée au comité d'accréditation quant à l'acceptation ou au refus des postulants.</p>	<p>Reconnaissance officielle par l'Agence.</p> <p>Personnes consultées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • police; • médecin; • ami; • employeur; • professeur; • propriétaire.
6. Rôle de l'intervenant	7. Critères de performance	8. Approches et outils privilégiés	9. Expertise requise	10. Durée de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> • Faire l'évaluation selon les règles établies. • Rédiger le rapport d'évaluation. • Présenter le rapport au comité d'accréditation. • Signature du contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir monté un dossier complet. • Analyse de tous les éléments, incluant les références et les entrevues permettant de prendre la décision la plus exacte possible. • Détecter les facteurs de risques chez le postulant. • Prévoir le besoin de formation et de support. 	<p>Plusieurs méthodes et approches d'intervention en travail social peuvent être utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • approche féministe; • approche systémique; • relation d'aide; • approche à court terme; • guide d'évaluation; • entrevue; • visite du domicile du postulant; • références; • vérification de dossier judiciaire; • rencontre familiale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise en évaluation biopsychosociale. • Capacité d'analyse. • Capacité de rédiger un rapport avec les éléments trouvés. • Capacité de présenter le dossier au comité d'accréditation. • Capacité de détecter des risques, p. ex. : abus sexuel, consommation excessive d'alcool, jeu, etc. 	<p>L'évaluation se termine avec la reconnaissance par l'Agence de développement et la signature du contrat.</p>

Suivi de la ressource : jumelage

1. Définition	2. Clientèle visée	3. Contexte de l'intervention	4. Objectifs de l'activité	5. Complémentarité des partenaires
<p>Sélectionner, à même le réseau des ressources disponibles, une RTF ou RI capable d'offrir à la personne les conditions les plus susceptibles de répondre à ses besoins et intérêts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes ayant besoin d'un milieu d'hébergement à temps plein, de dépannage ou de répit. • L'ensemble des ressources disponibles. 	<p>Sur réception d'une demande de placement, procéder à la recherche du milieu le plus susceptible de répondre aux besoins de la personne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner, à même le réseau des ressources disponibles, une RTF ou RI capable d'offrir à un client les conditions les plus susceptibles de répondre à ses besoins et intérêts. • Procéder, selon un plan établi avec et pour chacun, à une insertion dans le nouveau milieu. Cette intégration peut se faire en plusieurs étapes. 	<p>Les partenaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la personne; • la famille; • le CLSC; • organisme demandant un prêt de place.
6. Rôle de l'intervenant	7. Critères de performance	8. Approches et outils privilégiés	9. Expertise requise	10. Durée de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> • Présenter la personne à une RTF ou RI choisie • Procéder à une visite de la RTF ou RI • Recevoir les commentaires des parties impliquées suite à la visite. • Convenir d'un plan d'intégration si tous sont d'accord avec le choix proposé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut que la personne se sente bien dans le milieu suggéré. • Le milieu doit répondre aux besoins de la personne. • La ressource choisie doit être adéquate et prête à aider la personne à cheminer selon les choix qu'elle fera. 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des dossiers de la personne et de la RTF ou RI. • Visite. • Discussion avec l'équipe multidisciplinaire ou des pairs. 	<p>Capacité d'analyse des éléments disponibles en ce qui concerne l'utilisateur et la ressource.</p>	<p>De la demande de la personne à l'intégration à la nouvelle ressource.</p>

Suivi de la ressource : réévaluation

1. Définition	2. Clientèle visée	3. Contexte de l'intervention	4. Objectifs de l'activité	5. Complémentarité avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> La réévaluation est un processus d'analyse professionnelle consistant à : <ul style="list-style-type: none"> valider, préciser ou compléter les données recueillies lors de l'évaluation ou de la dernière réévaluation; obtenir des informations sur ce qui est survenu dans la RTF ou RI depuis la dernière réévaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les RTF et RI reconnues depuis plus d'un an. Lors de changements dans la ressource. 	<p>Lorsqu'une RTF ou RI a été accréditée, il faut procéder à une réévaluation annuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la RTF ou RI satisfait toujours aux critères d'évaluation ainsi qu'aux exigences lors de la reconnaissance. Porter un jugement sur la pertinence de maintenir ou de modifier le lien contractuel avec cette ressource. 	<p>Dans les dossiers de répit, l'on consulte l'intervenant du CLSC impliqué dans le dossier du client placé dans la ressource.</p>
6. Rôle de l'intervenant	7. Critères de performance	8. Approches et outils privilégiés	9. Expertise requise	10. Durée de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> Faire le bilan avec la ressource de l'évolution de sa situation depuis l'évaluation ou la dernière réévaluation. Fournir le support nécessaire selon les besoins identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque les ajustements sont apportés, cela favorise l'amélioration de la ressource, augmente le bien-être de l'utilisateur et assure l'harmonie du tout. Avoir complété toutes les réévaluations une fois par année. Avoir statué sur la pertinence de renouveler le contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> Relation d'aide Analyse systémique Entrevue Formulaire de réévaluation 	<p>Capacité de porter un jugement professionnel sur la situation et de proposer des correctifs si nécessaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Processus continu. Processus annuel, et ce, aussi longtemps que la ressource a un lien contractuel avec le Pavillon du Parc.

Suivi professionnel de la ressource

1. Définition	2. Clientèle visée	3. Contexte de l'intervention	4. Objectif de L'activité	5. Complémentarité avec les partenaires
<p>Le suivi professionnel est une responsabilité dévolue au Pavillon du Parc à l'égard des RTF et RI. Il s'agit d'apporter aide et soutien en précisant les attentes de même que les obligations envers ces ressources.</p>	<p>Toutes les RTF et RI qui reçoivent des usagers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois qu'un placement est effectué, s'assurer que l'intégration de la personne se passe bien et que le PI est bien suivi. • Apporter toute l'aide nécessaire à la RTF ou RI dans la réussite de sa tâche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aider la RTF ou RI dans l'exercice de son rôle • Permettre une évaluation continue • Suivre l'évolution de la ressource selon ces trois aspects : <ul style="list-style-type: none"> • encadrement physique • besoin de formation • connaissance des aptitudes et des intérêts • Contrôle de la qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu scolaire • Parents • CLSC • Organismes communautaires • CH • Milieu de la santé • Milieu de travail • Autres intervenants du Pavillon du Parc
6. Rôle de l'intervenant	7. Critères de performance	8. Approches et outils privilégiés	9. Expertise requise	10. Durée de l'intervention
<p>Rencontrer régulièrement la RTF ou RI afin de suivre l'évolution de la situation et apporter aide ou correctif aussitôt que possible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance constante de la situation de la ressource. • Lien de confiance établi. • La ressource se sent à l'aise de demander de l'aide au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues • Consultation des autres intervenants impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'écoute • Capacité d'analyse • Pouvoir apporter support et correctif si nécessaire • Établir un lien de confiance 	<p>Aussi longtemps que la RTF ou RI est en lien contractuel avec le Pavillon du Parc.</p>

Suivi de la ressource : formation

1. Définition	2. Clientèle visée	3. Contexte de l'intervention	4. Objectifs de l'activité	5. Complémentarité avec les partenaires
<p>La formation est un processus permettant à une RTF ou RI accréditée de continuer à exercer adéquatement ses responsabilités par la réalisation ou la consolidation d'apprentissages en regard de ses connaissances (savoir), de ses aptitudes (savoir-faire) et de ses attitudes (savoir-être).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les nouvelles RTF ou RI pour la formation initiale. • Toutes les RTF et RI pour les autres formations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois qu'une RTF ou RI est accréditée, il faut former cette nouvelle ressource. C'est d'abord une formation initiale pour chacune. • Il faut aussi des formations particulières, selon les besoins identifiés chez chacune. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à la RTF ou RI d'acquérir ou améliorer les connaissances nécessaires à l'accomplissement de son rôle. • Développer des capacités et des attitudes adaptées aux fonctions et aux tâches des RTF et RI. • Favoriser l'acquisition de connaissances liées aux problématiques que peuvent présenter les clients qui leur sont confiés. 	<p>Tout organisme pouvant offrir une aide particulière, comme les cours de perfectionnement aux RTF.</p>
6. Rôle de l'intervenant	7. Critères de performance	8. Approches et outils privilégiés	9. Expertise requise	10. Durée de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir les formations. • Détecter les besoins des RTF, RI et OSBL. • Favoriser l'accès aux cours offerts. • Aller chercher l'expertise selon les besoins de la formation à donner. 	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un plan de formation accessible à tous. • Capacité de répondre aux besoins des RTF et RI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de groupe • Sondage • Témoignage • Travail d'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des sujets exposés • Capacité de présenter et développer les sujets (savoir-faire) • Capacité de détecter les besoins • Organisateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale à toutes les nouvelles RTF et RI accréditées. • Autres formations : tant qu'il y a des besoins exprimés par les ressources ou le Pavillon du Parc.

Références

- AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. *Violence familiale et déficience intellectuelle*, site Internet : http://phac-asoc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/html/fvintellectu_f.html (consulté le 19 décembre 2004).
- DANFORTH, S., et V. NAVARRO. « Speech Acts : Sampling of Mental Retardation in Every Day Life », *American Journal on Mental Retardation*, vol. 36, no 1, February 1998.
- DESFORGES, Fabien, et Chantal PROULX, en collaboration avec Stéphane RODIER. *L'intervention psychosociale auprès des personnes vivant en R.T.F. et auprès des R.T.F.*, août 1995.
- DU RANQUET, Mathilde. *Les approches en service social, Edisem*, 2e éd., 1991, 222 p.
- GUAY, Jérôme, Guylaine MORIN et Yolande THIBODEAU. « Les compétences inexploitées des familles des personnes présentant des incapacités intellectuelles », *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, numéro spécial, mai 1999.
- M.S.S.S.DU QUÉBEC. *La pratique professionnelle et la ressource de type familial. Guide d'orientation*, avril 2003.
- INSTITUT ROEHER. *La violence et les personnes ayant des incapacités : une analyse de la littérature*, 1994.
- INSTITUT ROEHER. *L'exploitation sexuelle et les personnes qui présentent une déficience intellectuelle*, éd. Institut Roeher Institute, North York (Ontario), 1988.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *De l'intégration à la participation sociale : Politique de soutien aux personnes présentant une déficience intellectuelle, à leurs familles et aux autres proches*, Éditions de La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2001, 111p.
- ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC. *Définition des activités professionnelles des travailleurs sociaux*, 30 mai 2002.
- ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC. *Guide pour la pratique professionnelle des travailleurs sociaux exerçant en milieu d'hébergement et de réadaptation*, novembre 1998, 16 p.
- ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC. *Les normes de pratiques professionnelles des travailleurs sociaux*, mise à jour de juin 1993.
- ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC. Site Internet : <http://www.optsq.roq/travailleurssocial/activitesprofranais.html> (consulté en juin 2003).
- RÉSEAU INTERNET FRANCOPHONE. *Vulnérabilités et handicaps – dépistage et prévention de la violence*, <http://www.fep.umontreal.ca/handicap/index.htm> (consulté le 17 février 2004).
- STIMPSON, LIZ, et MARGARET BEST. *Courage Above All : Sexual Assault Against Women with Disabilities*, DAWN, Toronto, 1991.

